



NORMES DU
PROGRAMME
D'AGRÉMENT
DE L'ACESI POUR
LES
PROGRAMMES
DE TRANSITION
POUR LES IFE

Mars 2018

CASN
ACESI



ISBN: 978-0-921847-73-1

Canadian Association of Schools of Nursing
Association canadienne des écoles de sciences infirmières
1145 Hunt Club Ave, Suite 450
Ottawa Ontario K1V 0Y3
613-235-3150
www.casn.ca

L'ACESI remercie Santé Canada de sa contribution financière pour la réalisation de ce document.

Les opinions exprimées ici ne reflètent pas nécessairement celles de Santé Canada

The CASN Accreditation Program is the property of CASN. No part of the publication may be reproduced, stored in a retrieval system, or transmitted in any form by any means without permission from the publisher.

Dans le présent document, les termes au féminin comprennent le masculin.

©Canadian Association of Schools of Nursing, 2018

Avec le financement de



Santé
Canada

Health
Canada

TABLE DES MATIÈRES

Définition du terme « programme de transition pour les IFE »	5
Dimensions de la qualité	5
Normes, descripteurs, éléments clés, interprétations	5
Énoncés des normes	6
NORME I IFE apprenantes	7
NORME II Partenariats/relations	9
NORME III Enseignement et apprentissage	10
NORME IV Ressources	12
NORME V Communications	14
NORME VI Évaluation du programme	16
NORME VII Résultats du programme	18

Définition du terme « programme de transition pour les IFE »

Aux fins de l'agrément, le terme « programme » représente tout programme visant à corriger les lacunes ou les différences dans la formation ou les compétences, de sorte qu'une infirmière formée à l'étranger puisse obtenir une autorisation d'exercer au Canada et de s'intégrer pleinement au système canadien de soins de santé. Les IFE regroupent les infirmières autorisées (IA), les infirmières auxiliaires immatriculées (IAI) et les infirmières auxiliaires autorisées (IAA, désignation utilisée uniquement en Ontario).

Dimensions de la qualité

Quatre grandes dimensions de qualité ont orienté l'élaboration des normes d'agrément et sont transmises tout au long du programme :

Pertinence :	La structure, les processus et les composantes du programme de transition sont pertinents et adéquats, en plus de répondre aux besoins actuels et futurs du système de soins de santé, de la profession et des IFE apprenantes.
Responsabilité :	The bridging program takes responsibility and is answerable for all its relationships and actions, and it fosters the integration of the importance of taking responsibility for safe, ethical, and legal professional practice among its IEN learners.
Cohérence :	Toutes les composantes du programme de transition contribuant à l'atteinte collective des objectifs sont interreliées.
Spécificité :	Tout en respectant les normes d'excellence, la structure, les processus et les composantes du programme de transition incarnent un caractère distinctif qui reflète le contexte particulier du programme et répond à la spécificité de l'IFE apprenante.

Normes, descripteurs, éléments clés, interprétations

Les normes	représentent les attentes du programme en matière de qualité. Le programme d'agrément se compose de sept énoncés de normes.
Les descripteurs	fournissent des énoncés supplémentaires et plus précis pour approfondir la définition de chaque norme.
Les éléments clés	fournissent des indicateurs qualitatifs et quantitatifs observables des descripteurs qui peuvent servir à confirmer que la norme est respectée.
Les interprétations	fournissent une explication des éléments clés de chaque norme, mettant en évidence les types de preuves qualitatives et quantitatives attendues du programme de transition en matière de conformité.

ÉNONCÉS DES NORMES

NORME I	IFE apprenantes	Le programme s'appuie sur les connaissances et l'expérience préalables des IFE apprenantes pour les placer en position d'exercer dans le contexte canadien.
NORME II	Partenariats/ relations	Des partenariats/rerelations de collaboration avec les groupes d'intervenantes pertinentes soutiennent la mission et les objectifs du programme ainsi que les besoins des IFE apprenantes.
NORME III	Enseignement et apprentissage	Le programme favorise l'apprentissage d'un groupe diversifié d'IFE apprenantes dans un milieu culturellement respectueux.
NORME IV	Ressources	Le programme possède les ressources adéquates.
NORME V	Communications	Le programme fournit de l'information claire, précise, exhaustive et accessible.
NORME VI	Évaluation du programme	Le programme a établi et applique un cadre d'évaluation en vue de l'amélioration continue de la qualité.
NORME VII	Résultats du programme	Le programme prépare les IFE à une intégration réussie aux effectifs infirmiers du système canadien de soins de santé.

NORME I — IFE APPRENANTES

ÉNONCÉ DE LA NORME	Le programme s'appuie sur les connaissances et l'expérience préalables des IFE apprenantes pour les placer en position d'exercer dans le contexte canadien.
Descripteur	Le programme reconnaît les besoins de chaque IFE en matière d'apprentissage et offre un programme et des services axés sur les apprenantes, fondés sur les connaissances et l'expérience préalables.
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none">1. Le programme d'études est guidé par un énoncé philosophique qui évoque l'excellence en matière de formation de transition pour les IFE.2. Les besoins personnels de chaque IFE apprenante en matière d'apprentissage sont pris en compte, en fonction de leur évaluation préalable et continue.3. Le milieu d'apprentissage intègre la reconnaissance et le respect de la formation et de l'expérience préalables de l'IFE apprenante.4. Le programme use de stratégies efficaces pour se concentrer sur les lacunes et réduire la répétition de notions acquises.5. Le programme utilise diverses méthodes d'enseignement pour favoriser l'application de la théorie relative aux soins infirmiers à la pratique en clinique.6. Les proportions d'apprenantes et d'enseignantes dans les groupes de cours clinique sont adéquates.7. Le programme utilise diverses méthodes d'évaluation pour mesurer le progrès des IFE apprenantes à intervalles réguliers.8. Le programme se veut rapide à compléter en raison de sa conception et de son exécution.

Interprétations

Interprétation de l'élément clé 1 de la norme sur les IFE apprenantes

- Les preuves peuvent comprendre un énoncé philosophique écrit faisant état des objectifs auxquels aspire le corps professoral afin d'offrir un programme de formation de qualité. Elles peuvent aussi inclure des déclarations de membres du corps professoral, d'employées, d'étudiantes et d'autres intervenantes indiquant que l'énoncé philosophique est appliqué tout au long du programme.

Interprétation de l'élément clé 2 de la norme sur les IFE apprenantes

- Les preuves fournies confirment la mise en place et l'application d'une évaluation écrite de chaque IFE apprenante.

Interprétation de l'élément clé 3 de la norme sur les IFE apprenantes

- Les preuves fournies comprennent des notes de réunion se penchant sur la formation et l'expérience des étudiantes, ainsi que des documents écrits décrivant leur formation préalable. Elles peuvent aussi inclure une révision des relevés de notes, du programme et des résultats des entrevues avec des étudiantes et des membres du corps professoral.

Interprétation de l'élément clé 4 de la norme sur les IFE apprenantes

- Les preuves fournies démontrent la mise en place d'un processus d'évaluation des compétences et de stratégies pédagogiques pour réduire les lacunes et éviter les redondances inutiles.

Interprétation de l'élément clé 5 de la norme sur les IFE apprenantes

- Les preuves fournies comprennent une description des méthodes d'enseignement dans les plans de cours et l'observation de groupes en classe.

Interprétation de l'élément clé 6 de la norme sur les IFE apprenantes

- Les preuves fournies comprennent de l'information sur la taille idéale des groupes en milieu clinique afin de la comparer à leur taille réelle au moment de l'observation.

Interprétation de l'élément clé 7 de la norme sur les IFE apprenantes

- Les preuves fournies comprennent les formulaires d'évaluation utilisés et de la documentation sur les méthodes d'enseignement.

Interprétation de l'élément clé 8 de la norme sur les IFE apprenantes

- Les preuves fournies comprennent un enregistrement des dates d'admission et de graduation des étudiantes, ainsi que des énoncés concernant la durée du programme.

NORME II — PARTENARIATS/RELATIONS

ÉNONCÉ DE LA NORME	Des partenariats/relations de collaboration avec des groupes d'intervenantes pertinentes soutiennent la mission et les objectifs du programme ainsi que les besoins des IFE apprenantes.
Descripteur	Les administratrices du programme entretiennent une collaboration avec l'organisme de réglementation provincial ou territorial, les employeurs, les sites de stage en milieu clinique et les autres groupes d'intervenantes pertinentes.
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none">1. Les administratrices ont mis sur pied des comités consultatifs composés notamment d'intervenantes pertinentes.2. Des partenariats/relations efficaces avec des intervenantes pertinentes (organismes ou personnes) soutiennent les besoins des IFE apprenantes.3. Le personnel du programme et celui des sites cliniques collaborent pour veiller à ce que les cliniciennes soient adéquatement préparées à soutenir l'apprentissage des IFE.

Interprétations

Interprétation de l'élément clé 1 de la norme sur les partenariats/relations

- Les preuves fournies comprennent les procès-verbaux et le mandat du comité consultatif et de ses membres.

Interprétation de l'élément clé 2 de la norme sur les partenariats/relations

- Les preuves fournies comprennent de la documentation décrivant comment les partenaires soutiennent les besoins des apprenantes. Elles incluent également des énoncés d'intervenantes sur leur relation avec le corps professoral et le personnel du programme.

Interprétation de l'élément clé 3 de la norme sur les partenariats/relations

- Les preuves fournies comprennent le mandat et les procès-verbaux des réunions de comités et des rencontres individuelles se penchant sur les questions de pratique clinique pertinentes pour les IFE apprenantes. Elles incluent également de la documentation sur les ressources destinées à l'orientation et aux autres séances de formation, ainsi que des témoignages du personnel des sites cliniques.

NORME III — ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE

ÉNONCÉ DE LA NORME	Le programme favorise l'apprentissage d'un groupe diversifié d'IFE apprenantes dans un milieu culturellement respectueux.
Descripteur	Les administratrices, le corps professoral et le personnel du programme démontrent les connaissances, les compétences et les comportements nécessaires pour soutenir les IFE apprenantes et favoriser leur évolution.
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none">1. Les administratrices respectent la diversité et créent un milieu d'apprentissage culturellement sûr.2. Les membres du corps professoral sont orientés dans leur rôle d'enseignantes aux IFE apprenantes.3. Les membres du corps professoral font office de facilitatrices axées sur les besoins et la réussite des IFE apprenantes; elles tiennent compte de la diversité culturelle et linguistique.4. L'accès au programme est facilité par des options flexibles d'exécution, comme l'apprentissage en ligne, la formation à distance et les études à temps partiel; il maintient en outre un volet de formation en présentiel.5. Le programme offre de l'orientation et du soutien au corps professoral et aux IFE apprenantes pour faciliter leur compréhension de la technologie.

Interprétations

Interprétation de l'élément clé 1 de la norme sur l'enseignement et l'apprentissage

- Les preuves fournies peuvent inclure de l'information recueillie lors d'entrevues et attestant que le personnel administratif et le corps professoral traitent les étudiants et leurs antécédents avec beaucoup d'égards. Le personnel administratif et le corps professoral démontrent leurs connaissances en matière de diversité et de sécurité culturelles; le programme et ses objectifs sont jalonnés d'exemples de l'application de ces concepts. Ces preuves comprennent également des politiques écrites de soutien à l'apprentissage dans le respect et la sécurité.

Interprétation de l'élément clé 2 de la norme sur l'enseignement et l'apprentissage

- Les preuves fournies incluent les ressources pédagogiques, psychologiques et financières qui contribuent à l'efficacité des membres du corps professoral dans leur rôle d'enseignantes aux IFE apprenantes, notamment des services de consultation, l'offre d'options et de ressources pour la poursuite des études, des possibilités de mentorat, etc.

Interprétation de l'élément clé 3 de la norme sur l'enseignement et l'apprentissage

- Les preuves fournies comprennent l'observation directe des interactions entre le corps professoral et les apprenantes, des documents démontrant la contribution et la réussite des apprenantes, ainsi que des déclarations de ces dernières.

Interprétation de l'élément clé 4 de la norme sur l'enseignement et l'apprentissage

- Les preuves fournies comprennent de la documentation sur les options d'exécution du programme, ainsi que des plans de cours.

Interprétation de l'élément clé 5 de la norme sur l'enseignement et l'apprentissage

- Les preuves fournies comprennent de la documentation sur les programmes d'orientation et des déclarations d'étudiantes et de membres du corps professoral.

NORME IV — RESSOURCES

ÉNONCÉ DE LA NORME	Le programme possède les ressources adéquates.
Descripteur	Le programme détient les ressources humaines, financières, pédagogiques et matérielles, ainsi que les systèmes informatiques et les services de soutien associés requis pour remplir sa mission et atteindre ses objectifs.
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none">1. Les administratrices du programme collaborent avec les intervenantes pour veiller à l'utilisation efficace des ressources.2. Le programme offre des outils d'apprentissage adéquats, comme des laboratoires, des classes, de la technologie, des services bibliothécaires, des sites de pratique en milieu clinique et des expériences simulées d'apprentissage.3. Le programme emploie un corps professoral compétent, y compris des infirmières ayant déjà évolué en milieu clinique dans le système canadien de soins de santé.4. Les membres du corps professoral sont soutenues en tant qu'enseignantes aux IFE apprenantes et ont accès à des ressources qui contribuent à leur perfectionnement professionnel.5. Le programme emploie du personnel de soutien administratif efficace et compétent.6. Les IFE apprenantes ont accès à des services de soutien, notamment des services de consultation, de tutorat, de réseautage, ainsi qu'à des mesures d'adaptation pédagogiques.7. Le programme oriente les apprenantes vers les programmes d'enseignement de la langue locale, au besoin.

Interprétations

Interprétation de l'élément clé 1 de la norme sur les ressources

- De la documentation prouve l'utilisation efficace des ressources. Des entrevues avec des membres du corps professoral et des administratrices déterminent en quoi consiste la contribution des intervenantes dans l'utilisation efficace des ressources .

Interprétation de l'élément clé 2 de la norme sur les ressources

- Bien que la quantité de ressources consacrées au programme varie selon les écoles, l'observation ou la documentation démontrent que les outils nécessaires sont en place pour la conception et l'exécution du programme conformément à sa mission et à ses objectifs .

Interprétation de l'élément clé 3 de la norme sur les ressources

- Les CV des membres du corps professoral attestent de leur expérience respective en tant qu'infirmières en milieu clinique dans un établissement canadien, comme une unité de soins hospitaliers, de soins à domicile ou de soins communautaires.

Interprétation de l'élément clé 4 de la norme sur les ressources

- La documentation fournie démontre le soutien offert : possibilité de prendre congé aux fins de perfectionnement professionnel, ressources financières, matérielles, pédagogiques, psychosociales, etc.

Interprétation de l'élément clé 5 de la norme sur les ressources

- Des déclarations de membres du corps professoral et du personnel prouvent que les effectifs sont adéquats et qu'il y a suffisamment de personnel administratif pour assurer le bon fonctionnement du programme. Un organigramme du programme doit aussi être fourni.

Interprétation de l'élément clé 6 de la norme sur les ressources

- La documentation fournie démontre l'accès aux services de soutien, et les déclarations d'étudiantes abondent en ce sens.

Interprétation de l'élément clé 7 de la norme sur les ressources

- La documentation liée au processus de recommandation est fournie, et par l'entremise de déclarations, des étudiantes confirment avoir été orientées vers des programmes d'enseignement de la langue locale, s'il y a lieu.

NORME V — COMMUNICATIONS

ÉNONCÉ DE LA NORME	Le programme fournit de l'information claire, précise, exhaustive et accessible.
Descripteur	Les IFE apprenantes et les principales intervenantes sont adéquatement informées à propos du programme, de ses processus et de ses attentes.
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none">1. Le programme comprend l'application d'un plan de communication visant à distribuer efficacement l'information à son propos parmi les intervenantes.2. Les IFE apprenantes reçoivent de l'information détaillée sur ce que l'on attend d'elles et ce à quoi elles peuvent s'attendre de la part du programme, notamment un aperçu du programme, de sa mission, de ses valeurs, de ses objectifs, de ses politiques et de ses modalités de prestation, ainsi que des plans de cours et un énoncé des responsabilités des IFE apprenantes et du corps professoral.3. Le programme fournit de l'information juste concernant les frais demandés aux IFE apprenantes, y compris les droits de scolarité, les coûts liés aux livres et au matériel, les frais accessoires et toute autre dépense connexe.4. Le programme transmet de l'information aux IFE apprenantes concernant les possibilités de soutien financier.

Interprétations

Interprétation de l'élément clé 1 de la norme sur les communications

- Les preuves fournies comprennent un plan écrit ou un processus clair qui identifie chaque intervenante et décrit le moyen et l'objectif principal de communication pour elle. Elles peuvent aussi inclure des infolettres ainsi que d'autres lettres et communications avec les intervenantes, y compris les résultats d'entrevues et les procès-verbaux des réunions en leur compagnie.

Interprétation de l'élément clé 2 de la norme sur les communications

- Les preuves fournies incluent de l'information transmise aux étudiantes, y compris celle provenant du site Web de l'école, du manuel de l'étudiante, etc., ainsi que les résultats d'entrevues avec des étudiantes.

Interprétation de l'élément clé 3 de la norme sur les communications

- Les preuves fournies comprennent des communications écrites transmises aux étudiantes au sujet des frais, ainsi que les résultats d'entrevues avec ces dernières.

Interprétation de l'élément clé 4 de la norme sur les communications

- Les preuves fournies comprennent des communications écrites transmises aux étudiantes au sujet du soutien financier, ainsi que les résultats d'entrevues avec des étudiantes.

NORME VI — ÉVALUATION DU PROGRAMME

ÉNONCÉ DE LA NORME	Le programme a établi et applique un cadre d'évaluation en vue de l'amélioration continue de la qualité.
Descripteur	Une évaluation exhaustive et continue des intrants, des résultats, des processus et de la pertinence du programme, à laquelle s'ajoute une intégration rapide des améliorations issues de l'analyse des résultats de l'évaluation, est effectuée.
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none">1. Le programme comprend un cadre d'évaluation exhaustif.2. Le processus d'évaluation se déroule en continu et comprend la collecte de données auprès des IFE apprenantes, des diplômées, des employeurs, des organismes de réglementation et des autres intervenantes pertinentes.3. L'évaluation du programme d'études s'adapte en fonction du contexte évolutif du milieu de pratique canadien.4. Les données d'évaluation servent à apporter rapidement des améliorations au programme.

Interprétations

Interprétation de l'élément clé 1 de la norme sur l'évaluation du programme

- L'information à produire comprend un cadre d'évaluation décrivant un processus approfondi et continu qui prévoit l'évaluation du programme d'études, de son exécution et des résultats obtenus par les étudiantes.

Interprétation de l'élément clé 2 de la norme sur l'évaluation du programme

- L'information à produire comprend les résultats d'entrevues et ceux d'autres processus effectués conformément au cadre d'évaluation et aux échéances qui y sont indiquées .

Interprétation de l'élément clé 3 de la norme sur l'évaluation du programme

- Les preuves démontrent la mise en place de processus de suivi du programme d'études en fonction de l'évolution du milieu de pratique.

Interprétation de l'élément clé 4 de la norme sur l'évaluation du programme

- L'information fournie atteste que les données d'évaluation sont utilisées pour améliorer le programme. Elle comprend les procès-verbaux des réunions du comité d'évaluation, du comité du programme d'études ou d'autres comités, ainsi que des rapports d'étudiantes, de membres du corps professoral ou d'administratrices sur les améliorations apportées au programme.

NORME VII — RÉSULTATS DU PROGRAMME

ÉNONCÉ DE LA NORME	Le programme prépare les IFE à une intégration réussie aux effectifs infirmiers du système canadien de soins de santé.
Descripteur	Le programme aide les IFE à remplir les critères d'autorisation à exercer, comme établis par l'organisme de réglementation des infirmières autorisées ou des infirmières auxiliaires immatriculées, en plus de leur permettre d'acquérir les connaissances, compétences et attitudes nécessaires à une intégration réussie au système canadien de soins de santé.
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'administration du programme confirme que les IFE qui soumettent une demande ont complété un processus d'évaluation de la formation infirmière approuvé par un organisme de réglementation. 2. Les compétences des IFE qui soumettent une demande sont évaluées avant ou pendant le processus d'admission au programme. 3. L'acquisition d'habiletés professionnelles de communication sert de fil conducteur aux différents cours du programme. 4. Les diplômées démontrent une capacité à communiquer de manière appropriée et efficace en tant qu'infirmières professionnelles. 5. Le programme prépare les IFE apprenantes à s'intégrer dans la culture de la pratique infirmière professionnelle en contexte canadien. 6. Le programme d'études est axé sur les compétences de base à l'échelle nationale et provinciale (ou territoriale). 7. Le programme d'études permet aux IFE apprenantes d'acquérir les compétences de base et de satisfaire aux normes de pratique infirmière. 8. Le programme d'études met l'accent sur le rôle de la pratique éclairée par les données probantes en soins infirmiers. 9. Le programme d'études encourage l'application des compétences en matière de pensée critique et de jugement/raisonnement clinique. 10. Le programme d'études prépare les IFE apprenantes à une pratique collaborative efficace en contexte interprofessionnel et intraprofessionnel.

Interprétations

Interprétation de l'élément clé 1 de la norme sur les résultats du programme

- Les preuves fournies comprennent entre autres les résultats d'entrevues avec des administratrices du programme, des membres du corps professoral et des étudiantes, ainsi que de la documentation au sujet des évaluations écrites.

Interprétation de l'élément clé 1 de la norme sur les résultats du programme

- Les preuves fournies comprennent de la documentation écrite concernant les compétences des IFE qui soumettent une demande et la date d'exécution de l'évaluation.

Interprétation de l'élément clé 3 de la norme sur les résultats du programme

- Les preuves fournies comprennent des plans de cours décrivant les objectifs du programme et les résultats d'entrevues avec des membres du corps professoral et des étudiantes.

Interprétation de l'élément clé 4 de la norme sur les résultats du programme

- Les preuves fournies comprennent les résultats d'entrevues avec des membres du corps professoral, des étudiantes, des diplômées et des employeurs, en plus de la documentation à propos des résultats de la pratique en milieu clinique.

Interprétation de l'élément clé 5 de la norme sur les résultats du programme

- Les preuves fournies comprennent les résultats d'entrevues avec des membres du corps professoral et des étudiantes, faisant foi des occasions d'apprentissage de la pratique professionnelle au Canada, ainsi que des plans de cours décrivant les objectifs et les activités d'apprentissage en cette matière.

Interprétation de l'élément clé 6 de la norme sur les résultats du programme

- Les preuves fournies comprennent un énoncé écrit du lien entre le programme d'études et les compétences de base.

Interprétation de l'élément clé 7 de la norme sur les résultats du programme

- Les documents du programme d'études fournis se fondent sur les compétences de base et les normes provinciales ou territoriales de pratique infirmière. Les entrevues avec des étudiantes, des diplômées et des membres du corps professoral prouvent que le programme d'études prépare les étudiantes à acquérir les compétences requises.

Interprétation de l'élément clé 8 de la norme sur les résultats du programme

- Les preuves fournies comprennent des exemples où le programme d'études s'oriente sur les données probantes. Les entrevues avec des étudiantes, des diplômées et des membres du corps professoral indiquent la compréhension du principe de pratique éclairée par des données probantes.

Interprétation de l'élément clé 9 de la norme sur les résultats du programme

- Les preuves fournies comprennent des documents du programme d'études et des entrevues avec des étudiantes, des diplômées et des membres du corps professoral, ainsi que des employées des sites cliniques.

Interprétation de l'élément clé 10 de la norme sur les résultats du programme

- Les preuves fournies comprennent un plan, une stratégie ou un programme pédagogique mis en œuvre pour la pratique interprofessionnelle et intraprofessionnelle, en plus de déclarations de membres du corps professoral et d'étudiantes appuyant cette réalité. Les preuves doivent être observées en milieu clinique.

CASN
ACESI

